

(¹)

(N° 67.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1893-1894.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1894.

*(Voir les n^{os} 117 XI, session de 1892-1893, 6 XI, 132 et 154, session de
1893-1894, de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de quinze millions sept cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-cinq francs (15,715,485 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Est autorisé le transfert, au Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1894 dont il formera l'article 37, du reliquat disponible sur le crédit de soixante mille francs (60,000 fr.) ouvert par l'article 7 de la loi du 19 août 1893 et formant l'article 36 (nouveau) du Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1893.

Bruxelles, le 2 mai 1894.

Les Secrétaires,
BARON GEORGES SNOY.
ANSPACH-PUISSANT.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1894.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	1,397,180 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.— Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité	948,500 »		
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 »		
4	Frais de tournées	5,400 »		
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale.	2,000 »		
6	Matériel	136,000 »		
7	Magasin général des papiers.	172,000 »		
8	Indemnités au Directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires	9,180 »		
9	Service de la monnaie.	12,100 »		
10	Documents statistiques	18,000 »		
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des agents du Trésor	163,300 »	208,500 »	
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	45,000 »		
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. Traitements.	488,350 »	11,889,250 »	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	726,300 »		
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes		2,170,950 »
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)		2,265,000 »
17	— des douanes et de la recherche maritime	5,119,425 »		
(Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)				
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
19	Suppléments de traitement	228,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	553,200 »	
23	Police douanière	5,000 »	
24	Matériel	201,425 »	
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,200 »	
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	12,800 »	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,600 »	
28	Traitements du personnel du domaine	93,290 »	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>) .	1,528,685 »	2,025,975 »
30	Matériel	14,700 »	
31	Dépenses du domaine	35,200 »	
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS.			
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 »	
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 »	40,900 »
CHAPITRE VI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900 »	
36	Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	150,000 »	155,900 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.		»	15,715,485 »